



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DESS

Question écrite n° 52147

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des étudiants en psychologie. En effet, après avoir effectué un parcours universitaire menant à la maîtrise de psychologie, ces étudiants ne peuvent pas mettre en oeuvre leurs connaissances et exercer directement la profession de psychologue. Il est requis, s'ils veulent exercer en tant que psychologue, qu'ils obtiennent un DESS de psychologie. Or, le nombre de places offertes en troisième cycle dans cette discipline est notoirement insuffisant. Ainsi de très nombreux étudiants sont bloqués, à la fois dans leur parcours universitaire, et tout espoir d'exercer un jour la profession à laquelle ils se préparent pendant quatre ans leur est ôté. Cette situation est tout à fait anormale, et on ne peut à la fois laisser impunément des jeunes s'engager dans une voie qui ne les mènera pas au terme d'un projet professionnel et permettre à l'université de former pendant quatre années, en pure perte, des étudiants qui ne pourront pas s'insérer sur le marché du travail. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin que les universités accueillent les étudiants ayant le titre requis pour intégrer le DESS idoine en vue d'achever leur formation et leur établissement comme psychologue.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52147

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5848